

Arras, le 6 septembre 2016

L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'Education nationale
du Pas-de-Calais

à

Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation nationale
les chefs d'établissement

Cabinet

Dossier suivi par

Jérôme Bourne Branchu

IA-DAASEN

JYB/PB/272.16

Téléphone

03 21 23 82 01

Courriel

ce.ia62@ac-lille.fr

20, boulevard de la liberté

BP 90016

62021 Arras Cedex

Objet : mise en œuvre d'un réseau d'appui à la scolarisation des élèves aux troubles du spectre autistique (troubles avérés ou suspects).

Références :

- Loi n° 2005 - 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Circulaire interministérielle du 8 mars 2005 consacrée à l'autisme et aux Troubles qui lui sont apparentés
- 3^{ème} Plan ministériel autisme 2013-2017

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique académique adossée à la politique nationale, un réseau d'appui TSA (Troubles du Spectre Autistique) est mis en place dans le département du Pas-de-Calais à compter de la rentrée scolaire 2016.

Contexte

Les résultats des enquêtes ministérielles annuelles permettent d'estimer à environ 3000 le nombre d'élèves porteurs de TSA scolarisés dans l'Académie de Lille, soit 10% environ du nombre total d'enfants et adolescents en situation de handicap, soit encore 3% environ de l'ensemble des élèves scolarisés. Parallèlement, on observe que 68 % d'entre eux sont scolarisés en milieu ordinaire, à temps complet ou partagé.

Le 3^{ème} plan autisme (2013-2017) prévoit notamment d'accompagner la scolarisation des élèves en milieu ordinaire, de consolider le maillage territorial des dispositifs de soutien à la scolarisation et de faciliter la continuité des parcours. Pour concourir à l'atteinte de ces objectifs et développer des réponses de proximité dans le département, il est mis en place un réseau d'équipes-ressources, appelé réseau d'appui TSA, composé d'enseignants repérés et accompagnés en matière de formation par le CRA (Centre Ressources Autisme) et l'ESPE.

Objectif



L'objectif du « réseau d'appui TSA » est d'améliorer les conditions d'entrée et d'inclusion en milieu ordinaire grâce à des personnels ressources de proximité, mobilisables par les écoles et les établissements scolaires pour :

- pouvoir, de manière réactive, aller à la rencontre d'une équipe d'école qui est amenée à scolariser un enfant aux troubles du spectre autistique et qui s'interroge relativement aux adaptations pédagogiques et matérielles à mettre en place ;
- informer en apportant des éléments de connaissance sur les répercussions du handicap sur les apprentissages ;
- accompagner la scolarisation en aidant à la mise en œuvre des adaptations pédagogiques nécessaires, en lien avec le travail déjà effectué par les psychologues scolaires sur des outils d'évaluations spécifiques et d'aide à la scolarisation ;
- mieux coordonner les interventions et développer les logiques de partenariat.

Organisation

Le réseau d'appui TSA est suivi au niveau départemental par un comité de pilotage départemental. Un répertoire de ressources sera constitué.

Sur le plan opérationnel, le réseau d'appui TSA est organisé en trois réseaux infra départementaux conçus à l'échelle de la circonscription ASH. Dans chaque circonscription ASH, le réseau est constitué par un ensemble de personnes-ressources, piloté par l'IEN-ASH et coordonné par un enseignant spécialisé ou un CPC-ASH, dit « coordonnateur de réseau ».

Le coordonnateur de réseau dispose d'une équipe de personnes-ressources composée de pédagogues : enseignants spécialisés, enseignants référents, psychologues scolaires, conseillers pédagogiques, enseignants titulaires du 2^{CA-SH}... cooptées pour leur expérience et leur appétence face à ce public. Ces personnels sont également accompagnés du docteur CARON, médecin conseillère technique départementale ainsi que de madame LEROY, enseignante du Centre Ressources Autisme Nord-Pas-de-Calais. Chaque réseau sera constitué d'au moins autant d'enseignants que de circonscriptions du 1^{er} degré, afin de faciliter les interventions de proximité. La constitution des équipes s'effectuera par l'intermédiaire des IEN-ASH, en étroite collaboration avec les IEN de circonscription.

Champ et modalités d'intervention

Le réseau d'appui TSA concerne la scolarisation des élèves en inclusion individuelle dans un dispositif de droit commun relevant de l'enseignement public (école maternelle, élémentaire, collège ou lycée) du secteur considéré.

Deux cas de figures peuvent se présenter :

Cas 1 : l'élève est diagnostiqué « TED ou autiste » et l'enseignant éprouve des difficultés à répondre aux besoins éducatifs particuliers de cet élève, dans le cadre de la mise en œuvre de son PPS. Il peut contacter directement le coordonnateur du réseau du bassin, lequel peut interpellé un personnel-ressource référencé et de proximité. Cet enseignant-ressource volontaire sera amené à intervenir (par téléphone, par mail ou en se déplaçant éventuellement) pour un appui ponctuel en terme d'information ou d'accompagnement. Il propose une grille d'observations qui comprend un questionnement, des réponses pédagogiques possibles, des compléments d'information.

Cas 2 : l'élève est non diagnostiqué et interroge l'enseignant/l'équipe par son comportement. L'enseignant contacte directement le coordonnateur du réseau, lequel conduit un questionnaire issu du Centre Ressources Autisme, afin d'éclairer la demande et vérifier sa légitimité. Le coordonnateur de réseau s'empare de la situation et interpelle les partenaires concernés (médecin scolaire, enseignante du CRA, RASED, ER).

L'enseignant ressource est amené à intervenir (par téléphone, par mail puis, si besoin, en présentiel) pour un regard, un appui. Il propose des réponses pédagogiques possibles, des compléments d'information. Les parents, responsables légaux peuvent être contactés si besoin par le psychologue scolaire, le médecin...

Les enseignants, qu'ils soient « coordonnateurs de réseau » ou membres de l'équipe-ressource s'engageront à suivre des temps de formation sur le handicap et les outils existants.

Ce réseau, qui est l'affaire de tous, se veut avant tout une ressource au service des enseignants. Il participe à l'inclusion scolaire, dans une vocation pédagogique offrant exclusivement une expertise en termes de gestes professionnels professoraux. Le réseau d'appui TSA n'a pas vocation à se substituer aux instances et procédures légitimes et autorisées en matière de diagnostic.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'JY' followed by a horizontal line.

Jean-Yves BESSOL